

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 02 AVRIL 2024 à 18h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le conseil d'administration du CCAS de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la vice-présidence de **Madame Laetitia PERROQUIN**

**Délibération n° 2024-11**

**Vote du budget primitif 2024 du budget autonome du CCAS de La Balme de Sillingy**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

**Présents** : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme PORCEILLON Nolwen, Mme GRINGOZ Claude, Mme LAGHA Rabia, Mme GHASNAVI Leyla, M. RENNER Morgan

**Pouvoir** : Mme BERNERD Monique donne pouvoir à Mme Laetitia PERROQUIN

**Absents** : M. KAWA Yannick,

**Secrétaire de séance** : Mme Floriane ESCOLANO

**Madame Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS, rapporteur présente les résultats du compte administratif 2023 qui se résument de la manière suivante :**

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 18 Mars 2024 et le budget primitif a été construit sur sa base, en nomenclature comptable M57.

À partir des orientations et des besoins recensés le budget primitif du budget autonome du CCAS pour l'exercice est soumis au vote du conseil d'administration. Les crédits budgétaires sont proposés en vote par nature et par chapitre au regard de ces éléments.

Par section et type de mouvements, ce budget se décompose et s'équilibre en dépenses et recettes, en euro, de la manière suivante

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chap. 011	Ch. à caractère général	13875.30	Chap. 77	Produits exceptionnels	740
Chap. 012	Charges de personnel	26350.00	Chap. 70	Produits et services	44300
Chap. 65	Autres charges de gestion	10964.40	Chap. 75	Autres produits de gestion	650
Chap. 023	Virement à la SI	0,00	002	Résultat 2023	5499.70
<b>TOTAL</b>		<b>51189.70</b>	<b>TOTAL</b>		<b>51189.70</b>

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du CCAS de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2022-17 du 4 Octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

VU la délibération n° 2024-06 du 18 Mars 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :**

Adopte le budget primitif du budget autonome du CCAS 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus, la section de fonctionnement étant en dépenses comme en recettes à 51189.70€.

**Article 2 :**

Délègue à Madame la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**La secrétaire de séance**  
**Floriane ESCOLANO**



**La Vice Présidente**  
**Laetitia PERROQUIN**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture : 08/04/2024

De sa publication : 08/04/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.